

Chaussures thérapeutiques de série

- Les chaussures thérapeutiques de série sont des dispositifs médicaux.
- Les médecins peuvent prescrire un chaussage thérapeutique dans les cas suivants :
 - déformation de l'avant-pied : *hallux valgus* et déformation d'orteils
 - port d'orthèses plantaires
 - en postopératoire
 - en présence de douleur ou de plaie
 - lorsque le chaussage en chaussures ordinaires n'est plus possible
- Les chaussures thérapeutiques de série sont proposées pour un usage temporaire ou prolongé.

Usage temporaire : CHUT

- Les chaussures thérapeutiques à usage temporaire (CHUT) sont indiquées pour la mise en décharge d'une zone, notamment lors de :
 - chaussage postopératoire
 - douleur aiguë
 - plaie
- Elles permettent un réglage à géométrie variable de l'espace chaussant et sont utilisées pour des besoins ponctuels.
- Il existe plusieurs types de chaussures thérapeutiques à usage temporaire dont :
 - chaussures à décharge de l'avant-pied
 - chaussures à décharge du talon
 - chaussures pour avant-pied à grand volume

Usage prolongé : CHUP

- Les chaussures thérapeutiques à usage prolongé (CHUP) sont indiquées pour les affections du pied impossibles à chausser avec des chaussures ordinaires.
- La chaussure thérapeutique à usage prolongé est prescrite en cas de pathologies :
 - neuromusculaires évoluées, pieds neurologiques
 - vasculaires
 - orthopédiques avec un risque évolutif en termes de douleur et de raideur
- Il est recommandé d'informer le patient sur l'intérêt et les raisons de porter une chaussure thérapeutique à usage prolongé en vue d'une décision partagée, afin d'aider à améliorer l'observance.